



RIGHTS +  
RESOURCES



CONGRÈS AFRICAIN DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES  
POUR LA CONSERVATION

HÔTEL MECURE | WINDHOEK, NAMIBIE  
LE 25 AU 27 OCTOBRE 2023

---

*COMMUNIQUÉ DU CONGRÈS COMMUNAUTAIRE DE LA  
CONSERVATION*

*“Nous sommes la nature et la nature est nous”*

---

## PRÉAMBULE

Le Premier Congrès africain des peuples autochtones et des communautés locales pour la conservation, organisé sous le thème « Nous sommes la nature et la nature est nous », convoqué entre le 25 et le 27 d'octobre 2023, a réuni les peuples autochtones et les communautés locales (PACL) des cinq régions d'Afrique pour discuter, débattre et proposer des idées sur la façon de mettre en œuvre l'Appel à l'Action de Kigali du Congrès Africain des Aires Protégées (APAC) et la Déclaration de Kigali des PACL.

Ainsi, nous les participants à la conférence:

**Appréciations** S.E. M. Hailemariam Desalegn - Président de l'APAC (ancien Premier ministre de l'Éthiopie) ait accepté d'ouvrir officiellement le Congrès africain des PACL pour la conservation et de féliciter la direction intérimaire de l'Alliance des peuples autochtones et des communautés locales pour la conservation en Afrique (AICA) d'avoir organisé le Congrès PACL pour la conservation.

Nous remercions également les dignitaires suivants qui nous ont fait l'honneur de leur présence : Heather Sibungo de Namibie, vice-ministre de l'environnement, des forêts et du tourisme ; Royal Iuiloloo, vice-ministre de l'égalité des sexes, de la lutte contre la pauvreté et des communautés marginalisées ; et Endrias Geta, ministre d'État de l'Éthiopie chargé de l'irrigation et des basses terres.

**Nous remercions et félicitons le** Community Leaders Network of Southern Africa (CLN), REPALEAC, IMPACT-Kenya, l'Initiative des droits et ressources (RRI) et les partenaires contributeurs : Christensen Fund, Packard Foundation, Niatero, GIZ, Conservation International (CI), Arcus Foundation, Rainforest Trust, Global Green Grants Fund et Miserior pour leur soutien à la coordination et au financement de l'organisation de ce premier Congrès des PACL africains sur la conservation.

**Nous avons apprécié les efforts des points focaux régionaux du Congrès :** M. Belkacem Lounes, Afrique du Nord ; M. Peter Ossei-Wusu et Mme Saoudata Walet, Afrique de l'Ouest ; Mme Maimuna Umarmo et M. Diel Mochire, Afrique centrale ; M. Lekipa-Saitabau et M. Tezera Getahun, Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique ; Mme Maxi Louis et M. Malidadi Langa, Afrique australe ; Mme Fiesta Warinwa et Dr. Kendi Borona (Facilitatrice régionale pour l'Afrique de RRI) pour superviser les délibérations du Congrès et faciliter les diverses réunions préparatoires du CCC.

**Nous reconnaissons et apprécions** la participation et les contributions de tous nos partenaires qui ont soutenu et participé au Congrès.

**Reconnaissons** l'importance d'une vision claire et d'une réflexion stratégique pour mettre en œuvre de la Déclaration et l'Appel à l'action de Kigali par le biais des résultats du Congrès.

**Reconnaissons l'importance de la mise en place** d'une structure de gouvernance solide qui favorisera l'inclusion, la légitimité, la transparence et la responsabilité de l'AICA dans la prise de décision et soutiendra les droits et l'identité des autorités de gouvernance coutumière et des détenteurs de ressources.

**Affirmons** que le tout premier Congrès des PACL sur la conservation a été une occasion opportune de discuter des domaines prioritaires clés de la stratégie de mise en œuvre du post-APAC des peuples autochtones et des communautés locales.

**Réalisons** l'importance des efforts collectifs et la nécessité d'agir ensemble pour changer le cours et la trajectoire de la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation de la biodiversité sur le continent africain.

**Nous validons et nous nous engageons** à respecter les résolutions et recommandations du premier Congrès des PACL, qui s'est déroulé du 25 au 27 octobre 2023.

**Par conséquent,** nous nous engageons et affirmons notre position sur les points suivants :

## 1. Appel à l'action de Kigali, Déclaration de l'APAC des PACL

- La direction de l'AICA se mobilisera et s'associera à ses partisans pour organiser des réunions consultatives régionales et nationales afin de sensibiliser à la nécessité de l'Alliance en tant que voix unique et collective des PACL d'Afrique, d'une structure de gouvernance et d'une forme institutionnelle appropriées, et de la stratégie PACL post-

APAC en tant que feuille de route pour la mise en œuvre de la Déclaration des PACL et de l'Appel à l'action de Kigali ;

- L'AICA s'efforcera d'unifier les voix de la conservation des PACL sur les questions clés des cinq régions d'Afrique et soutiendra les plateformes et réseaux sous-régionaux pour établir des connexions qui font avancer l'agenda de la conservation des PACL, y compris le plaidoyer pour un mécanisme de financement dédié et durable des PACL qui canaliserait le financement directement vers les organisations de base des PACL ;
- L'AICA travaillera à l'identification et à la documentation des zones communautaires conservées non reconnues et veillera à ce que les voix africaines renforcent l'appel à la reconnaissance de ces zones dans le cadre de la contribution de l'Afrique au cadre mondial 30x30 pour la biodiversité. Cela permettra d'éviter la création de nouvelles zones protégées qui risqueraient d'entraîner une nouvelle vague de déplacements et de dépossessions ;
- En reconnaissant que les modèles de conservation qui excluent les populations autochtones et locales ont échoué dans le monde entier, l'Alliance mettra les PACL au centre de l'agenda de conservation à tous les niveaux et plaidera pour l'abandon des modèles qui ont échoué. L'Alliance collaborera avec les institutions internationales de conservation établies telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la CITES et bien d'autres pour concevoir et créer de nouveaux modèles de gouvernance naturelle des PACL qui pourraient être considérés comme une catégorie de conservation communautaire des PACL intégrant pleinement les PACL dans ces organismes internationaux de conservation.

## 2. Interactions entre l'homme et la faune sauvage/mécanismes de règlement des litiges

- Mener un plaidoyer vigoureux auprès des agences de protection de la faune, des gouvernements africains sur la nécessité de compenser les conflits entre l'homme et la faune et de mettre en place des mécanismes fonctionnels de recours et de résolution des conflits fondés sur les orientations réputées sur le consentement libre, préalable et éclairé (CLIP, ou *Free, Prior and Informed Consent* en anglais) et les sauvegardes de Cancun pour une conservation inclusive ;
- Reconnaître que les communautés vivant à proximité des espèces sauvages paient des coûts disproportionnés en matière de protection de l'environnement et demander par conséquent une compensation adéquate et veiller à ce que la conservation soit bénéfique pour les communautés qui coexistent avec les espèces sauvages grâce à des mécanismes appropriés de partage des avantages ;

- Protéger les corridors, les pâturages et les zones d'habitation grâce à une planification inclusive et participative de l'utilisation des terres. Promouvoir l'utilisation des connaissances, des stratégies et des méthodes locales et autochtones qui peuvent être adaptées aux approches de résolution des conflits qui atténuent les conflits entre l'homme et la faune et qui prévoient des compensations dans le cadre difficile d'une mauvaise gouvernance.

### **3. Contributions des peuples autochtones et communautés locales aux approches de conservation, aux systèmes de connaissances et aux initiatives de conservation menées par les communautés dans les régions d'Afrique**

- Conformément aux orientations stratégiques de la stratégie des PACL de mise en œuvre de l'APAC et de la Déclaration de Kigali - et sur la base des recommandations des participants du Congrès de Windhoek, le Congrès décide de s'engager activement dans la conservation de la biodiversité et de faire davantage pour protéger tous les espaces de biodiversité sur le continent, tout en étant inclusif ;
- Encourager la nécessité de reconnaître, de respecter et d'appuyer les droits et l'identité des autorités de gouvernance coutumière et des détenteurs de ressources, y compris les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables, ainsi que les systèmes et les lois coutumières qu'ils utilisent pour préserver les ressources, et de promouvoir la légitimité, la transparence et la responsabilité dans la prise de décision ;
- Fournir des interventions clés à diverses conventions internationales pour diffuser les résultats de la Congrès de Windhoek et contribuer aux approches expérimentales et aux systèmes de connaissances des PACL d'Afrique dans le domaine de la conservation.

### **4. Compréhension par les PACL des conventions internationales**

- L'AICA catalysera la reconnaissance des réseaux nationaux et régionaux des PACL afin de promouvoir un partenariat renouvelé entre les institutions et agences gouvernementales compétentes en charge des ressources naturelles en encourageant la pleine participation des PACL aux programmes nationaux et régionaux de biodiversité, à la politique mondiale, au plaidoyer et en veillant à ce que la mise en œuvre des accords internationaux ne porte pas atteinte aux intérêts des PACL ;
- Mener des recherches centrées sur les PACL afin d'informer les programmes nouveaux et en cours de conservation de la biodiversité des PACL sur le continent, afin d'informer les révisions et la promulgation de lois qui soutiennent la gouvernance

des ressources naturelles par les PACL et prennent en compte les cultures, les traditions et les normes des PACL au niveau national ;

- S'engager avec les organismes régionaux dans l'établissement de cadres qui conviennent aux PACL et qui tiennent compte de leurs intérêts et de leurs préoccupations, et ne pas s'appuyer uniquement sur les accords et les instruments internationaux, et avec les agences et les institutions gouvernementales pour s'assurer que des ressources adéquates sont allouées à la contribution des PACL à la conservation de la biodiversité au niveau national.

## **5. Insécurité foncière pour les PACL / Conservation et moyens de subsistance des communautés**

- Plaider en faveur de législations qui reconnaissent les droits fonciers des communautés, de la mise en œuvre de la législation, de la consolidation de la gouvernance communautaire et de la mise en œuvre intégrale des politiques et législations foncières existantes en faveur des populations ;
- Promouvoir la formation d'un plus grand nombre d'agents de plaidoyer des organisations autochtones, de dirigeants communautaires sur le terrain, d'avocats et de professionnels qui travailleront avec les PACL pour les sensibiliser aux droits fonciers, renforcer les réseaux au niveau régional pour qu'ils puissent s'exprimer et plaider en faveur de réformes des lois foncières qui incluront le respect des droits des PACL, conformément au droit régional et international relatif aux peuples autochtones ;
- Promouvoir la création et le développement de réseaux afin de soutenir l'exploitation des opportunités potentielles en matière de ressources et de développement, en particulier en Afrique centrale tout en renforçant les réseaux existants en Afrique de l'Ouest pour mieux comprendre le concept des PACL et assurer leur participation effective à l'AICA

## **6. Dialogue entre les autorités responsables des zones protégées et les communautés autochtones et locales sur la manière de vivre en paix avec les zones protégées et de s'engager conjointement dans des réformes législatives**

- Mener des dialogues sincères, honnêtes et constructifs avec les gouvernements pour remédier aux injustices historiques et consacrer des ressources essentielles au soutien et au financement d'interventions de conservation menées par les communautés autochtones et locales ;

- Renforcer les partenariats et la coordination et promouvoir la cogestion des zones protégées entre les agences gouvernementales et les PACL, et faire en sorte que toute nouvelle initiative de conservation soit fondée sur des partenariats respectueux et n'entre pas en conflit avec les communautés locales ;
- Examiner et utiliser, le cas échéant, les mécanismes existants des mécanismes que les organisations non gouvernementales internationales de conservation s'efforcent de soutenir et de développer les organisations nationales et régionales des PACL dans le cadre de partenariats respectueux et transparents, au lieu de chercher à les remplacer ou à maintenir le statu quo.

## 7. Le rôle, la participation et l'engagement des femmes et des jeunes dans la conservation

- Mettre l'accent sur le savoir autochtone des femmes et des jeunes en partageant les connaissances avec les générations futures pour assurer la continuité et encourager les deux groupes à participer à l'élaboration des politiques aux niveaux local, régional et international, y compris les discussions sur le changement climatique ;
- Travailler en étroite collaboration avec les gouvernements africains et les acteurs de la conservation pour s'assurer que les programmes de renforcement des capacités en matière de conservation sont spécialement destinés aux femmes des communautés pastorales et qu'ils investissent dans le leadership autochtone ;
- Promouvoir la participation inclusive des femmes et des jeunes autochtones aux efforts de conservation afin de favoriser leur participation active à la gestion des ressources naturelles qui contribue à la gestion des écosystèmes et à la réalisation de champions intergénérationnels qui créent de la valeur pour les jeunes et les femmes par le biais de programmes de sensibilisation à tous les niveaux.

## 8. Structure de gouvernance / réseaux de groupes régionaux

- Promouvoir le développement organisationnel en établissant, en renforçant et en rendant opérationnels les réseaux régionaux afin de faire connaître l'AICA, d'augmenter le nombre de membres et d'assurer un engagement au niveau régional et national dans toutes les sous-régions de l'Afrique ;
- Établir un secrétariat pour l'Alliance afin de soutenir les réseaux régionaux avec des points focaux et des coordinateurs pour défendre la mise en œuvre de la stratégie de Kigali et les recommandations du Congrès, y compris l'expression des abus et des violations des droits de l'homme au nom de la conservation ;

- Inclure la vision de l'AICA dans les initiatives régionales par le biais des réseaux régionaux existants afin d'amplifier la visibilité au niveau régional et au sein des blocs économiques régionaux et d'influencer les décisions qui ont un impact sur les PACL au niveau de l'Union africaine ;
- Veiller à ce que les PACL parlent d'une seule voix et adoptent une position commune sur les questions d'intérêt continental lors des réunions de la CCNUCC, en influençant et en validant les mécanismes de financement qui vont directement aux peuples autochtones et aux communautés locales ;
- Élaborer le plan stratégique de l'AICA à partir de la base, y compris les questions de conservation transfrontalière, afin de permettre aux membres de l'AICA de travailler tous dans le même sens.

## 9. Coordination et partenariat pour soutenir la conservation communautaire

- Établir des mécanismes pour s'engager avec les donateurs et les partenaires des PACL afin de soutenir la mise en œuvre des résultats du Congrès et de la stratégie de mise en œuvre de l'AICA pour la déclaration PACL de APAC et l'Appel à l'action de Kigali ;
- Veiller à ce que les donateurs et les partenaires accordent la priorité aux droits de l'homme et aux droits différenciés des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes ; et
- Établir des partenariats avec des organisations de protection de la nature pour rechercher et explorer des possibilités de financement, co-crée et co-concevoir des propositions visant à améliorer la protection de la nature menée par les communautés dans les régions.

### En général,

Nous nous engageons à établir des récits corrects sur les PACL et la conservation en documentant les expériences vécues par les PACL en matière de conservation de la nature ; en documentant les connaissances et les pratiques traditionnelles/autochtones en matière de conservation tout en cartographiant les organisations/institutions travaillant sur la conservation dans les territoires des PACL en Afrique et en les engageant de manière proactive afin de garantir que la conservation inclusive et juste soit une réalité.

En reconnaissant que les modèles de conservation qui excluent les populations ont échoué dans le monde entier, nous travaillerons pour centrer les PACL ordinaires en Afrique dans l'agenda de la conservation à travers le leadership de l'AICA, et pour appeler clairement à l'abandon des modèles qui ont échoué.

L'inclusion se fera au niveau continental par le biais du leadership des réseaux régionaux des cinq régions d'Afrique ainsi que des membres constitutifs des réseaux régionaux. Cela permettra au leadership de l'AICA de continuer à guider les PACL et la conservation sur le continent.

Dans le cadre de cette résolution, l'AICA et ses partenaires et sympathisants définiront un ou plusieurs mécanismes permettant de disposer de données actualisées pour éclairer les discussions actuelles et futures sur la conservation. En outre, ce Congrès continental sur la conservation communautaire continuera à se tenir tous les trois ans, le prochain ayant lieu dans la région de l'Afrique centrale. Il devient ainsi notre forum d'engagement pour les différents congrès de l'UICN et autres conférences internationales.

Nous sommes résolus à tirer parti de l'expérience et de l'expertise de nos membres comme élément essentiel de notre modus operandi et à veiller à ce que nous faisons en tant qu'Alliance et la manière dont nous le faisons bénéficient des meilleures pratiques dans les cinq régions de notre continent et au-delà. Il s'agit notamment de travailler et d'apprendre des autres alliances des PACL d'autres régions du monde et des partenaires alliés.

Nous décidons de mettre en place un mécanisme qui permettra à l'AICA de mettre en œuvre les résultats de ce Congrès dans l'ordre approprié, au niveau national et régional, tout en construisant et en renforçant les partenariats avec d'autres coalitions des PACL partageant les mêmes idées. L'AICA s'appuiera sur les liens et les connexions existants dans les cinq régions pour garantir l'appropriation et l'engagement et nous permettre de mettre en place les ressources adéquates pour soutenir nos efforts continus de conservation.

Nous sommes résolus à transformer les défis de l'AICA dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du Congrès en une opportunité de transformer la compréhension et la mise en œuvre de la conservation dirigée par les peuples autochtones et les communautés locales sur le continent.

**- FIN -**

Signé:



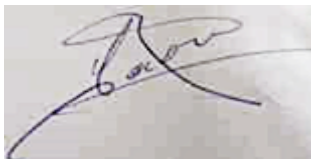
Mr. Malidadi Langa

Président – Alliance des peuples autochtones et des communautés locales pour la conservation en Afrique (AICA)



BM

Dr. Belkacem Lounes  
Point Focal Régional pour l'Afrique du Nord



Ms. Saoudata Walet



Mr. Peter Ossei-Wusu  
Points focaux régionaux pour l'Afrique de l'Ouest



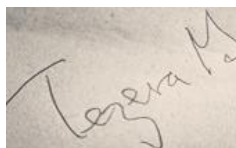
Ms. Maimuna Umaro



Mr. Diel Mochire  
Points focaux régionaux pour l'Afrique centrale



Mr. Lekipa Saitabau



Mr. Tezera Getahun  
Points focaux régionaux pour l'Est et la Corne de l'Afrique



Ms. Maxi Louis  
Point focal régional pour l'Afrique australe